

Litige d'abonnement internet ABUSIF imposé par Orange

Par mikaela, le 10/12/2008 à 11:30

Bonjour,

J'ai envoyé e n recommandé au siège d'Orange à Bordeaux (au service clients internet) ma nouvelle adresse sur L'espagne à compter du:01:01/2009. C'eszt un cas de force majeure, au tel, leur service m'avait bien assuré qu'au vu de ma nouvelle adresse, et e n cas de déménagement sur un Pays Etranger, ils arrêteraient le forfait signé.

A ce jour , alorS QU'ILS M'ONT PRIVEE DURANT MON DERNIER MOIS DE MON TEI ILLIMTE et INCAPABLES DE TROUVER LA PANNE, m'ont coupé aussi internet 1 mois trop tôt par rapport à ma date demandée.

Pour ça, ils ont fait un geste commerçial..

Mais; ce jour 09/12/08, je reçois les 184 euros à payer pour couvrir la "totalité" jusqu'au 25/5/09 suite à mon abonnement souscrit e n Mars 2008 avant mon changement de département..

-J'ai refais une seconde lettre e n les prévenant que je ne payerai AUCUNEMENT ces 184 euros abusifs..n'étant meme plus e n France, donc techniquement, que je ne serai plus conectée à Orange depuis le 01/01/2008!

MERCI DE ME DIRE QUELLE EST MA DEFENSE LEGALE ET EFFICACE A FAIRE, je pars de FRANCE le 29/12..et ils exigent cette clôturede compte en faisant vraiment les " sourds" avant le 15/12/08.

Je vous remerçie.